

13.12.2019 - 15:45 Uhr

Interpharma salue le message du Conseil fédéral qui rejette l'initiative d'interdiction de la recherche

Bâle (ots) -

Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative d'interdiction de la recherche, sans contre-projet. Interpharma salue cette position claire, car l'initiative mettrait gravement en danger la place de recherche suisse et couperait la Suisse de l'accès à de nouveaux médicaments vitaux.

L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès» a été déposée le 18 mars 2019. Elle demande une interdiction pure et simple de l'expérimentation animale ainsi que de l'importation de tous les produits dont le développement a impliqué des expériences sur les animaux.

Les revendications radicales de cette initiative rendraient impossibles, en Suisse, la recherche sur les médicaments, les essais cliniques dans les hôpitaux, mais aussi la recherche fondamentale des universités, voire les études de sciences économiques et sociales. La Suisse se retrouverait donc entièrement coupée du progrès médical. En outre, l'interdiction du commerce de produits développés à l'aide de l'expérimentation animale et de la recherche clinique priverait à l'avenir la population suisse de nouveaux médicaments, y compris d'importance vitale. Cette initiative toucherait aussi gravement d'autres branches comme l'agriculture, la médecine vétérinaire et l'industrie alimentaire.

Position claire du Conseil fédéral

Dès le 16 juin 2019, le Conseil fédéral avait déjà décidé de recommander au Parlement le rejet de l'initiative populaire sans contre-projet direct ou indirect. Dans le message publié aujourd'hui, le Conseil fédéral prend clairement position et souligne qu'il considère que le droit en vigueur est assez sévère pour protéger suffisamment l'être humain et l'animal dans la recherche scientifique. L'adoption de cette initiative entraînerait non seulement de sévères restrictions en matière d'approvisionnement en médicaments, mais la population suisse ne pourrait plus, non plus bénéficier, des développements scientifiques à l'étranger suite à l'interdiction d'importer. Celle-ci s'appliquerait aux nouveaux médicaments ainsi qu'aux produits phytosanitaires, aux produits chimiques ou aux compléments alimentaires testés sur des animaux. En outre, l'interdiction générale d'importer et mise sur le marché serait très difficile à mettre en oeuvre et incompatible avec les engagements et les traités internationaux de la Suisse. Elle aurait donc des conséquences négatives sur la santé, la recherche et l'économie.

Continuer à améliorer les principes de protection des animaux

Sans l'expérimentation animale, il n'y aurait aujourd'hui pas de traitements efficaces contre nombre de maladies graves. En particulier s'agissant de maladies extrêmement complexes du système nerveux et de maladies auto-immunes comme la sclérose en plaques, mais aussi dans le cas du cancer, il faut pouvoir continuer à l'avenir à faire des expériences sur l'animal pour développer des médicaments et traitements nouveaux, plus efficaces. Sans oublier que dans bien des cas, l'expérimentation animale est prescrite par les autorités.

Interpharma salue le message du Conseil fédéral et souligne les efforts des entreprises pharmaceutiques pratiquant la recherche de continuer à améliorer les principes de protection des animaux existants, dans le but de réduire le nombre d'animaux utilisés (Reduce), atténuer autant que possible les contraintes auxquelles sont soumis les animaux de laboratoire (Refine) et remplacer les expériences sur animaux (Replace). L'année dernière, le Centre de compétences suisse 3R (3RCC) a été créé en collaboration avec les universités et les autorités fédérales. Plus d'information les principes des 3R sont disponibles dans le rapport intitulé «Animal Welfare Report 2019», publié tout récemment.

Contact:

Cécile Rivière
Responsable communication Suisse romande
Tel. 061 264 34 33, cecile.riviere@interpharma.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100838703> abgerufen werden.